

DOSSIER

►► sion de VU en VP). Depuis peu, tous les modèles constructeurs sont conçus pour la réversibilité. Précédemment, les sièges avant pouvaient être différents (sans basculement, glissière de réglage différente, etc.) imposant leur remplacement pour permettre le passage de l'avant vers l'arrière (pour les modèles trois portes). Pour la remise en configuration VP, le coût engendré pour l'achat des différents accessoires pour un modèle issu d'un catalogue constructeur se chiffre à environ 1000 euros.

Revente et valeur résiduelle : La valeur résiduelle de ces véhicules est minorée chez les loueurs (environ 1000 euros). Ce constat est lié aux difficultés de revente de ces véhicules de société sur les marchés traditionnels de seconde vie (Afrique du Nord, etc.) qui ne sont plus aussi ouverts que par le passé. Les difficultés de réversibilité des modèles VP catalogue constructeur ajoutent à la problématique de revente

pour les loueurs. La revente d'une voiture de société est en outre conditionnée par son entretien, le soin apporté à la modification, ses protections installées et son utilisation. De plus, les pièces usées, défectueuses et les différents heurts de la carrosserie seront facturés par le loueur.

Carte grise : La transformation de VP en VU implique un changement de carte grise par le concessionnaire (s'il utilise un VP en stock) ou par le carrossier transformateur. La même démarche est à renouveler lors du passage de VU en VP.

QUELS SONT LES SERVICES LES PLUS SOUVENT PROPOSÉS PAR LES TRANSFORMATEURS DE VÉHICULE VP ?

Le stockage des pièces (banquette, ceintures) :

Lors de la conversion du VP en VU, cer-



tains éléments sont stockés en vue de la réversibilité du véhicule pour sa revente. Certains prestataires proposent des Packs pour transporter et stocker des accessoires démontés. Ces coûts sont incorporés dans le prix de la mensualité LLD.

Les démarches administratives et carte grise :

Pour satisfaire à la législation française, il faut homologuer le véhicule auprès du service des Mines. Cette étape est effectuée par le carrossier (les transformations "catalogue constructeurs" sont déjà homologuées) après la réalisation de la modification.

Pour le carrossier, il faut qu'il présente un prototype au CNRV (Centre National de Réception des Véhicules) ou s'affranchisse d'un dossier individuel auprès de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) pour le cas d'une petite série comme pour les modèles prestigieux.

La carte grise doit être modifiée pour passer de cinq places à deux places et vice versa.

■ GUILLAUME ROUL



EXEMPLE DE TARIFS D'UNE TRANSFORMATION "DÉRIVÉ VP" EN FONCTION DU SEGMENT (HORS STOCKAGE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DÉMONTÉS) :

Type de véhicule	Evaluation de prix d'un kit de transformation VP chez un carrossier posé par son réseau
Segment B de 10.000 à 15.000 euros (Renault Clio, Peugeot 207 Citroën C3, etc.).	A partir de 500 euros HT (Sans cache-bagages)
Segment M1 de 15.000 à 25.000 euros (Renault Mégane, Peugeot 307, Citroën C4, etc.).	A partir de 600 euros HT (Sans cache-bagages)
Segment B et SUV Compact de 25.000 à 50.000 euros (BMW X3, Audi A6 Avant, Alfa Romeo Brera, etc.).	A partir de 800 euros (Sans cache-bagages)
Segment SUV Plus de 50.000 euros (Volkswagen Touareg, BMW X5, Porsche Cayenne, etc.).	A partir de 1000 euros (Sans cache-bagages)